

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 4 avril 2024 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Yves DIEULESAINT

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. FAVRAT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU.

Date de convocation du conseil municipal : 22/03/2024

Délibération N° 2024-04-02 : Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1.013.260,23 €
- un déficit d'investissement avec reste à réaliser de – 558.649,68 €

Après en avoir délibéré,

➤ **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal comme suit :

- . *Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :* 454.610,55 €
- . *Compte 1068 (déficit d'investissement à couvrir) :* 558.649,68 €

➤ **Décide** de reporter le solde négatif d'investissement du budget principal comme suit :

- . *Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) :* - 247.945,30 €

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Yves DIEULESAINT

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

